

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le TCG 79 Parthenay organise le dimanche 5 avril 2026 à Parthenay (79200) une course à pied par équipe intitulée « La 15k² ».

L'épreuve se déroulera sur un parcours urbain de 3 km, à parcourir 5 fois, soit 15 km au total, sur un format par équipe.

Deux courses enfants, « La 15k^{kids} » et « La 15K^{mini} » seront organisées en marge.

ARTICLE 2 – FORMAT DE LA COURSE

La 15k² :

- **Type d'épreuve :** par équipe.
- **Distance totale :** 15 km.
- **Boucles :** 5 boucles de 3 km chacune.
- **Composition des équipes :** chaque équipe est composée de 2 à 5 coureurs.
- **Fonctionnement des relais :**
 - Pendant toute la course, deux membres de l'équipe doivent courir ensemble sur le parcours.
 - À la fin de chaque boucle de 3 km, l'équipe peut choisir de maintenir ou de changer un ou deux relayeurs, selon sa stratégie.
 - Les changements de relayeurs ne peuvent avoir lieu que dans la zone de transition dédiée, située à la fin de chaque boucle et clairement signalée.
 - Chaque membre de l'équipe doit obligatoirement participer à la course en effectuant au moins un relais.

Courses enfants (La 15k^{kids} et La 15k^{mini}) :

- **Type d'épreuve :** individuelle.
- **Distances :**
 - La 15k^{kids} pour les enfants nés en 2013, 2014, 2015 ou 2016 : 1500m en deux boucles.
 - La 15K^{mini} pour les enfants nés en 2017, 2018, ou 2019 : 750m en une seule boucle.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La 15k² :

- L'épreuve est ouverte, en totalité, à toute personne née en **2010 ou avant** (catégories Cadets et plus).
- **Les minimes (nés en 2011 et 2012) et les benjamins (nés en 2013 et 2014)** auront la possibilité de participer à condition de n'effectuer qu'une seule boucle : la première (vérification par puce électronique et par dossard distinctif).
- Chaque participant doit fournir :
 - Pour les licenciés FFA : une licence en cours de validité (toute licence hors FFA n'est acceptée).
 - Pour les non licenciés FFA :
 - Majeurs : présentation d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou

« PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum un an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

- Mineurs : présentation d'un questionnaire relatif à l'état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de la course.
- Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

La 15k^{kids} :

- L'épreuve est ouverte à toute personne née en **2013 ou 2014 (U14 Benjamins) ou 2015 ou 2016 (U12 Poussins)**.
- Chaque participant doit fournir :
 - Une autorisation parentale.
 - Pour les licenciés FFA : une licence en cours de validité (toute licence hors FFA n'est acceptée).
 - Pour les non licenciés FFA : présentation d'un questionnaire relatif à l'état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de la course.

La 15k^{mini} :

- L'épreuve est ouverte à toute personne née en **2017, 2018 ou 2019 (U10 Éveil Athlé)**.
- Chaque participant doit fournir :
 - Une autorisation parentale.
 - Pour les licenciés FFA : une licence en cours de validité (toute licence hors FFA n'est acceptée).
 - Pour les non licenciés FFA : présentation d'un questionnaire relatif à l'état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de la course.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

- Les inscriptions se font en ligne sur le site www.Klikego.com jusqu'au 03/04/2026, ou sur place le jour de la course, dans la limite des places disponibles.
- **Frais d'inscription :**
 - La 15K² :
 - Équipe de 2 : 12€ par équipier.
 - Équipe de 3 : 11€ par équipier.
 - Équipe de 4 : 10€ par équipier.
 - Équipe de 5 : 9€ par équipier.
 - Courses enfants (La 15k^{kids} et La 15k^{mini}) : gratuites.

ARTICLE 5 : MODIFICATION / ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si la sécurité ou d'autres circonstances impérieuses l'exigent.

Dans l'hypothèse où l'épreuve devrait être annulée ou interrompue pour toutes raisons ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires, épidémie etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents.

En cas de modification, d'interruption ou d'annulation de l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

ARTICLE 6 – ABSENCE DE DELAI DE RETRACTATION

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Toute inscription est ferme et définitive.

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DE LA COURSE

La 15k² :

- Retrait des dossards : 7h30 – 8h45
- Départ : 9h00, place du Drapeau, Parthenay.
- Le passage de relais ne peut s'effectuer que dans la zone prévue à cet effet.
- Le non-respect de la règle des 2 coureurs en course entraîne la disqualification de l'équipe (vérification par puce).
- Le dossard doit être visible pendant la totalité de l'épreuve. Aucun participant sans dossard ne sera autorisé à franchir l'arrivé.
- La chronométrie sera effectuée par puce électronique.
- Podiums : 11h30.

Courses enfants (La 15k^{kids} et la 15k^{mini}) :

- Retrait des dossards : 10h00 – 10h45
- Départ :
 - 11h00 pour « La 15k^{kids} » (nés en 2013, 2014, 2015 ou 2016) => 1500m.
 - 11h15 pour « La 15k^{mini} » (nés en 2017, 2018 ou 2019) => 750m.
- Le dossard doit être visible pendant la totalité de l'épreuve. Aucun participant sans dossard ne sera autorisé à franchir l'arrivé.
- Podiums : 11h30

ARTICLE 8 – SECURITE

- La course se déroule sur un circuit sécurisé et balisé, avec la présence de signaleurs bénévoles.
- Les coureurs s'engagent à respecter les consignes des bénévoles et organisateurs.

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les classements suivants seront établis et récompensés (présence obligatoire à la remise des prix) :

- Sur La 15k² :
 - Podium des 3 premières équipes au Scratch.
 - Première équipe féminine.
 - Première équipe mixte.
 - Première équipe de 2 équipiers.
 - Première équipe de 3 équipiers.
 - Première équipe de 4 équipiers.
 - Première équipe de 5 équipiers.
- N.B : il n'y aura ni cumul des prix, ni repêchage (exemple : une équipe récompensée au scratch ne pourra pas être récompensée en tant que première équipe féminine ou première équipe mixte ou en tant que première équipe de 2,3,4 ou 5 équipiers).
- Sur La 15k^{kids} :
 - Podium des 3 premières poussines (2015-2016).
 - Podium des 3 premiers poussins (2015-2016).
 - Podium des 3 premières benjamines (2013-2014).
 - Podium des 3 premiers benjamins (2013-2014).
- Sur La 15k^{mini} :
 - Podium des 3 premières Éveil de 2017-2018.
 - Podium des 3 premiers Éveil de 2017-2018.
 - Podium des 3 premières Éveil de 2019.
 - Podium des 3 premiers Éveil de 2019.

L'organisateur est libre de définir les récompenses qui seront remises.

ARTICLE 10 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile.
Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Les non-licenciés participent sous leur propre responsabilité et doivent s'assurer personnellement.
L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance individuelle.

ARTICLE 11 – DOPAGE

Tous les athlètes peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant à notre épreuve, vous acceptez d'être soumis à tous ces tests de dopage et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage.

ARTICLE 12 – DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation et ses partenaires à utiliser les images et vidéos prises pendant l'événement à des fins de communication et de promotion, sans compensation financière.

ARTICLE 13 – ENVIRONNEMENT

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, à ne jeter aucun déchet sur le parcours et à utiliser les zones de collecte prévues.

ARTICLE 14 – OBJETS TROUVES / PERDUS

Nous vous rappelons que l'organisation n'est pas responsable des objets que vous pourriez perdre.

Tout objet trouvé peut être ramené des speakers et tout objet perdu peut être récupéré au même endroit. Tout objet marqué au nom de l'athlète pourra être retourné à son propriétaire contre remboursement des frais de port.

Après le 30/04/2026, tous les objets non réclamés seront mis au rebut.

ARTICLE 15 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Toute inscription à la course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.